

Monsieur l'Orateur, en vertu de cette loi, les corporations devraient payer autant de droits successoraux que les particuliers. Ce n'est pas uniquement parce qu'ils s'unissent pour constituer des corporations que des particuliers doivent avoir des privilèges aux dépens des particuliers isolés de la société, qui réclament des taxes et des impôts pour son administration.

• (8.30 p.m.)

Donc, comme on ne peut taxer les biens des corporations à leur décès, étant donné qu'elles ne meurent pas, il n'existe aucune raison logique de taxer les biens des particuliers transmis par décès. On attend que leurs biens réels ou financiers passent aux mains de leurs héritiers, qui seront taxés ensuite à titre de particuliers. Voilà le principe que l'on applique.

Si, en fait, les circonstances ont favorisé l'établissement de pratiques contraires aux principes, aucune raison ne peut nous forcer de continuer les mêmes erreurs, les mêmes fautes.

Dans le cas spécifique qui nous occupe relativement à l'imposition des successions des particuliers, nous devons instituer des enquêtes, exiger des frais pour l'évaluation des biens légués aux héritiers, retenir les taxes et impôts dus à l'État par celui qui est décédé, et c'est tout.

Il n'y a pas de droits successoraux pour les corporations, mais on fait une dernière inspection et perception des impôts dus par les citoyens après leur mort.

Je sais, monsieur l'Orateur, que j'avance des arguments qui peuvent peut-être surprendre certains députés ou l'honorable ministre, mais c'est toujours comme cela. Tout ce que le gouvernement fait pour soutirer de l'argent des particuliers est presque toujours entaché d'injustice, alors que ce même gouvernement accorde des privilèges exclusifs aux grandes corporations millionnaires et milliardaires. C'est cette situation qu'il faut corriger.

L'honorable ministre n'est pas intervenu, il n'a rien fait pour que les corporations, petites ou grandes, soient traitées sur un pied d'égalité au point de vue droits successoraux. On va faire disparaître les petites corporations et l'on va permettre aux grandes de ne pas payer d'impôt.

Tout mon exposé démontre encore une fois que je désire respecter les vrais principes de la vie en société, que je favorise l'entreprise privée à tous les niveaux, surtout au niveau de l'individu et de la famille, car un décès cause déjà assez de difficultés sans que le gouvernement ou le fisc ne vienne indûment compliquer le règlement de la succession ou la transmission des biens aux survivants.

Les grandes corporations millionnaires et milliardaires ne meurent pas. Elles sont bien protégées à la mort de leurs principaux actionnaires. Les actions des actionnaires passent à leurs héritiers, bien souvent, sans que les inspecteurs ne s'en rendent compte. La corporation elle-même ne meurt pas et elle n'est pas taxée. Pourquoi protège-t-on encore l'instrument plus que l'individu?

Personne, monsieur l'Orateur, ne peut emporter ses biens ni son argent au ciel. Il appartient au citoyen vivant de distribuer ses biens, et non au gouvernement. Le gouvernement n'est pas plus que le ciel, et le ciel ne réclame pas une partie des biens des particuliers. Pourquoi alors les gouvernements taxent-ils plus les particuliers que les corporations? Aucune raison logique ne le justifie. Seule l'absurdité peut expliquer l'adoption de cette loi.

Monsieur l'Orateur, le bill à l'étude contient certainement quelques améliorations, mais il est injuste, même si, en taxant les pauvres et les petites corporations, il ne leur enlève qu'une partie de leurs biens. Voilà l'injustice que tous les députés devraient reconnaître.

Je suis, à l'instar de plusieurs membres du parti conservateur progressiste, du nombre de ceux qui n'approuvent pas cette loi. Je les ai écoutés; plusieurs ont raison, mais pas un seul, à mon sens, n'a indiqué la situation aussi clairement que je l'indique présentement: taxer les petits et taxer les gros. Nous devons être justes en ce monde, sinon nous nous acheminons vers toutes sortes d'atrocités comme celles dont nous avons été témoins récemment. Au fait, nous constatons partout du mécontentement, à la grandeur de notre beau pays, alors qu'il serait si facile d'être juste. Il suffirait de taxer tout le monde sur le même pied, selon une seule formule d'impôts. Il suffirait d'exiger des droits moins élevés des petits cultivateurs ou industriels qui laissent des successions de \$200,000 ou \$300,000, ce qui ne vaut pas grand-chose aujourd'hui, étant donné que notre argent ne vaut plus rien.

Monsieur l'Orateur, je me suis efforcé de résumer, en quelques mots, les conclusions auxquelles j'ai abouti après avoir entendu les observations des autres députés sur ce bill. Je demande donc à l'honorable ministre de modifier, voire même de retirer son bill relatif à l'impôt sur les biens transmis par décès, car le contribuable a toujours payé de l'impôt, de son vivant. Au fait, on ne se contente pas de taxer une fois ceux qui ont accumulé une réserve quelconque, mais on leur fait payer l'impôt deux, trois et même quatre fois. Cela n'a plus de sens et, encore une fois, ce sont les petits qui disparaîtront, alors qu'ils ont le droit d'exister autant que les gros.